



# LE CODE DE LA RUE



**métropole**  
**GrandNancy**





# EN TANT QUE PIÉTON

## Qui est considéré comme piéton ?

Toute personne qui se déplace à pied, en fauteuil roulant ou en poussette, qui utilise un véhicule sans moteur de petite dimension, tels que la trottinette, le skateboard, les rollers, et qui avance à l'allure du pas.

## Quelles sont les règles à respecter ?

Je marche sur le trottoir et non sur la chaussée.

Je ne traverse une chaussée que lorsque je suis sûr que je peux le faire sans danger en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules.

Lorsque le passage piéton est équipé d'un feu tricolore, je respecte la signalisation et je traverse perpendiculairement à la chaussée.

S'il n'est pas équipé, j'emprunte le passage piéton et je manifeste mon intention avant de m'engager.

Je suis attentif aux autres usagers du trottoir.

### Petit rappel ...

#### AIRE PIÉTONNE

L'accès des véhicules motorisés y est limité (sauf pour les livraisons et les riverains), voire interdit. Les cyclistes ne doivent pas gêner les piétons qui sont prioritaires et doivent circuler à l'allure du pas. Lorsque les piétons sont en groupe, ils doivent permettre le passage des vélos et des fauteuils roulants.

#### ZONE DE RENCONTRE

Il s'agit d'un lieu, d'une place ou de rues dont la circulation est autorisée à tous les usagers de l'espace public sur la chaussée et où la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Cette zone vise à offrir une meilleure circulation à l'ensemble des usagers. Les piétons ont la priorité sur tous les véhicules.

#### VOIE VERTE

C'est une voie exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers. Elle est un espace de convivialité et de sécurité pour les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes.

## EN VÉHICULE GYROSCOPIQUE

EN MOYENNE, LA BATTERIE DU VÉHICULE GYROSCOPIQUE PERMET D'EFFECTUER ENTRE 10 ET 15 KM PAR JOUR.

## Qu'est-ce qu'un véhicule gyroskopique ?

Un véhicule gyroskopique est un nouveau moyen de déplacement muni d'une ou de deux roues et pourvu d'un système de stabilisation dit « gyroskopique », permettant à un piéton de se déplacer plus rapidement sans encombrer la chaussée.

## L'attitude à avoir...

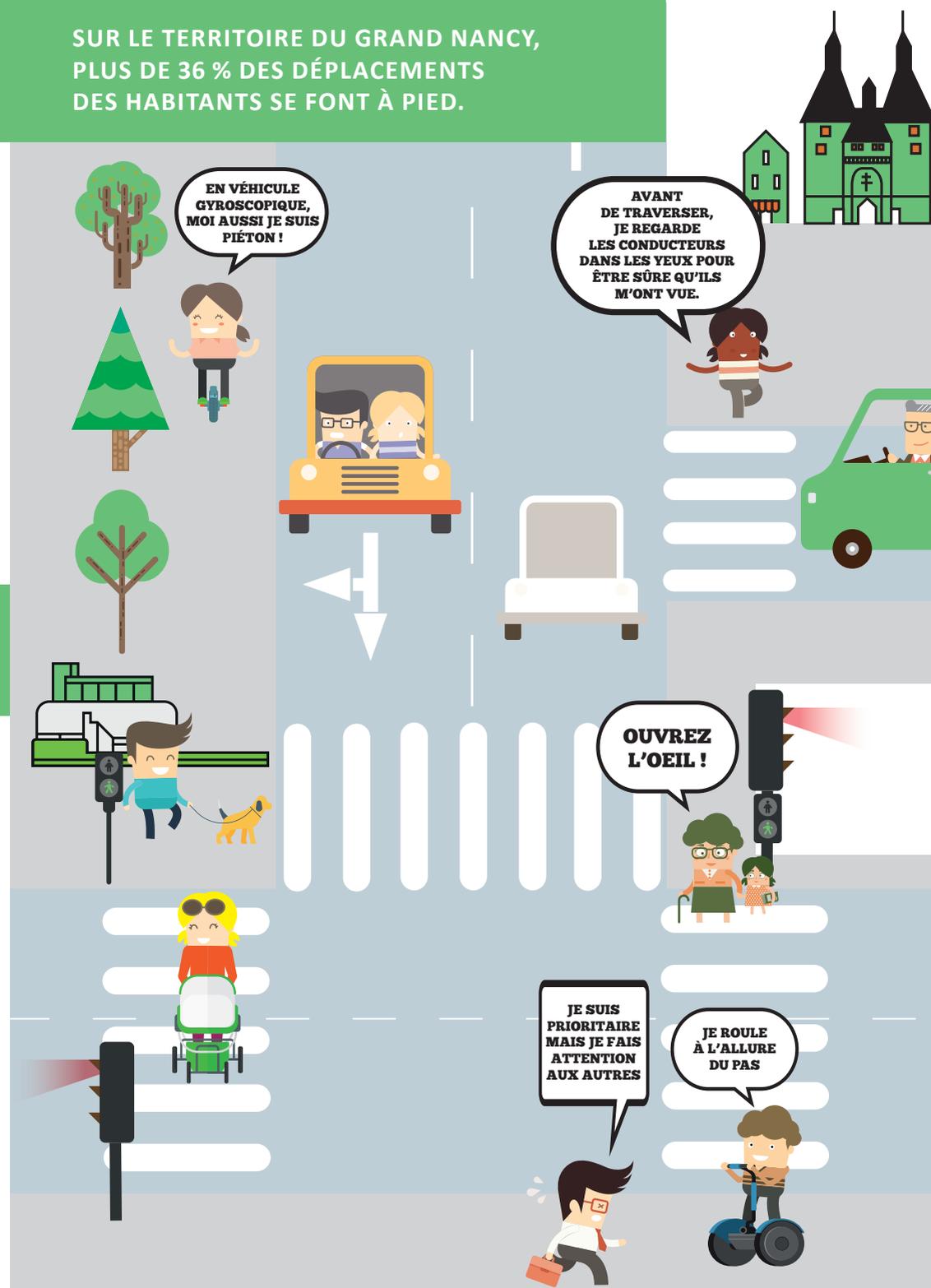
en rollers, en véhicule gyroskopique et en trottinette électrique

Je reste sur le trottoir et je fais attention aux piétons (un regard, un merci, un sourire, toujours dans le respect d'autrui) en roulant à l'allure du pas. J'utilise les passages piétons et je respecte aussi les feux.

Je dépasse les piétons avec prudence et je les croise en étant vigilant.

Je ne roule pas dans les voies du tram, ni sur les aménagements cyclables.

SUR LE TERRITOIRE DU GRAND NANCY,  
PLUS DE 36 % DES DÉPLACEMENTS  
DES HABITANTS SE FONT À PIED.





# EN VOITURE OU DEUX-ROUES MOTORISÉ

## Qui est considéré comme voiture ou deux-roues motorisé ?

Toute personne qui se déplace à bord d'un véhicule motorisé ou circulant en moto ou scooter.

## Quelles sont les règles à respecter ?

### En voiture ou deux-roues motorisé :

- je mets mon clignotant pour informer les autres usagers de mon changement de direction.
- Je redouble d'attention dans les zones 30 et les zones de rencontre.
- je ne m'engage pas dans un carrefour sans être sûr de pouvoir le traverser complètement, afin de ne pas bloquer la circulation sur les autres axes.

### En deux-roues motorisé :

- Pour ma sécurité et celle des autres, je porte une tenue appropriée pour me protéger en cas de chute ou de choc et j'allume mes feux de croisements de jour comme de nuit.

## L'attitude à avoir...

### AVEC LES PIÉTONS :

Je respecte les usagers les plus vulnérables notamment en ralentissant et en étant vigilant à l'approche d'un passage piétons, à proximité des écoles et aux abords des arrêts de bus et tram.

Lorsque des piétons sont engagés sur la chaussée, je leur cède le passage.

Je ne m'arrête ni me stationne sur les places réservées aux personnes handicapées, les trottoirs et les passages piétons.

### AVEC LES CYCLISTES :

Je respecte une distance d'au moins 1 m lorsque je double un cycliste.

Avant d'ouvrir une portière, je vérifie qu'aucun cycliste n'approche.

Avant de tourner à droite, je respecte la priorité du cycliste qui va tout droit dans un couloir de bus ou un aménagement cyclable.

Dans les rues en double-sens cyclable, je n'oublie pas que les cyclistes roulent dans le sens autorisé avec les autres véhicules mais également dans le sens contraire.

Je ne stationne pas sur les aménagements cyclables et je n'empiète pas sur ces espaces.

## Petit rappel ...

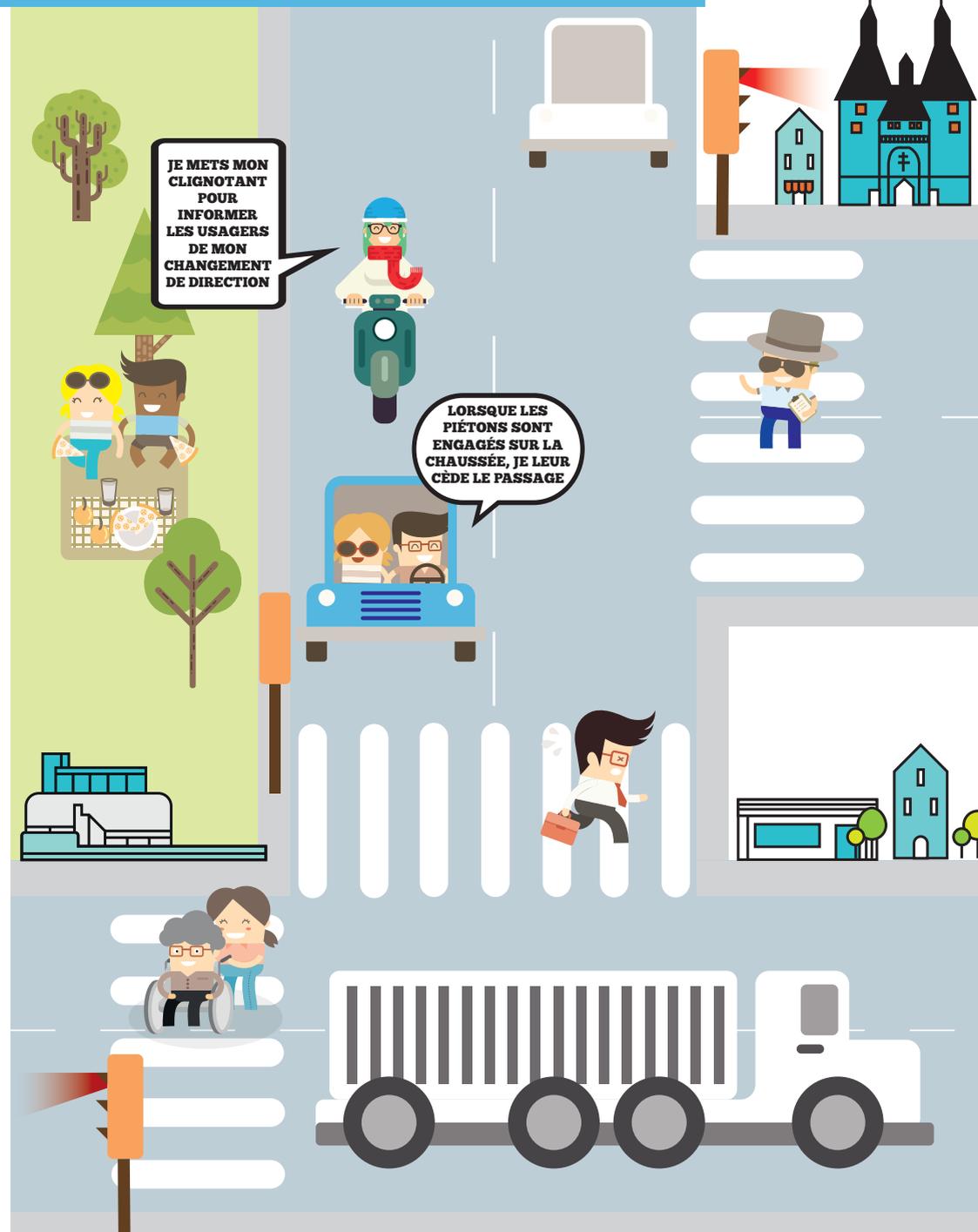
### ZONES 30

dans l'hyper-centre de l'agglomération, aux abords des écoles, dans les rues commerçantes, les quartiers d'habitation, la vitesse est limitée à 30km/h pour une meilleure cohabitation des usagers.

### PARKINGS RELAIS (P+R)

pour les trajets domicile-travail ou occasionnellement, je laisse ma voiture dans l'un des 9 parkings relais (1 000 places de stationnement) et je prends le transport collectif (forfait à 2,70 € pour l'ensemble des occupants du véhicule et gratuit pour les titulaires d'un abonnement Stan) ou le vélo.

DANS LE GRAND NANCY, 57% DES DÉPLACEMENTS TOTAUX SONT EFFECTUÉS EN VOITURE OU DEUX-ROUES MOTORISÉS



# EN TRANSPORTS COLLECTIFS

PRÈS DE 180 000 DÉPLACEMENTS SONT EFFECTUÉS CHAQUE JOUR EN TRANSPORTS COLLECTIFS.

## L'attitude à avoir...

### SI JE SUIS PIÉTON :

À l'approche des voies du tram, je suis vigilant et attentif, surtout si j'utilise mon téléphone ou que j'écoute de la musique avec un casque.

### SI JE SUIS CYCLISTE :

Je ne roule pas sur les voies du tram qui lui sont réservées.

J'emprunte les couloirs de bus autorisés au vélo et je respecte le sens de circulation indiqué par le marquage au sol.

Mon vélo est accepté sur les lignes 1, 2 et 3 aux heures creuses (avant 7h, entre 9h et 12h, de 14h à 16h et après 19h). Il doit être placé dans l'emplacement « PMR » (les fauteuils roulants et les poussettes restent prioritaires pour utiliser cet espace) et reste sous ma responsabilité. Les vélos pliants, à condition d'être pliés, sont acceptés sur toutes les lignes du réseau Stan toute la journée.

### SI JE SUIS EN VOITURE OU EN DEUX-ROUES MOTORISÉ :

Je laisse la priorité aux bus lorsqu'ils quittent l'arrêt.

Je ne stationne ni ne m'arrête sur ces espaces, au risque de retarder ou bloquer la circulation de la ligne.

Je laisse libre à la prise en charge des passagers et à la circulation des véhicules, les arrêts de bus, les stations de tram et les couloirs de bus et de tram.

Je suis vigilant lorsqu'un bus est à l'arrêt : un passager peut s'engager sur un passage piéton à l'avant ou à l'arrière du bus.

### SI JE SUIS UTILISATEUR DU BUS OU DU TRAM :

Dans le tram ou le bus : je laisse sortir les occupants avant d'entrer à mon tour, je cède ma place aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées, en fauteuils roulant, femmes enceintes, malvoyants). A l'occasion de la sortie, je leur favorise le passage. J'évite également de parler fort, surtout lorsque je suis au téléphone. Je m'équipe d'un casque pour écouter de la musique. Je respecte le matériel.

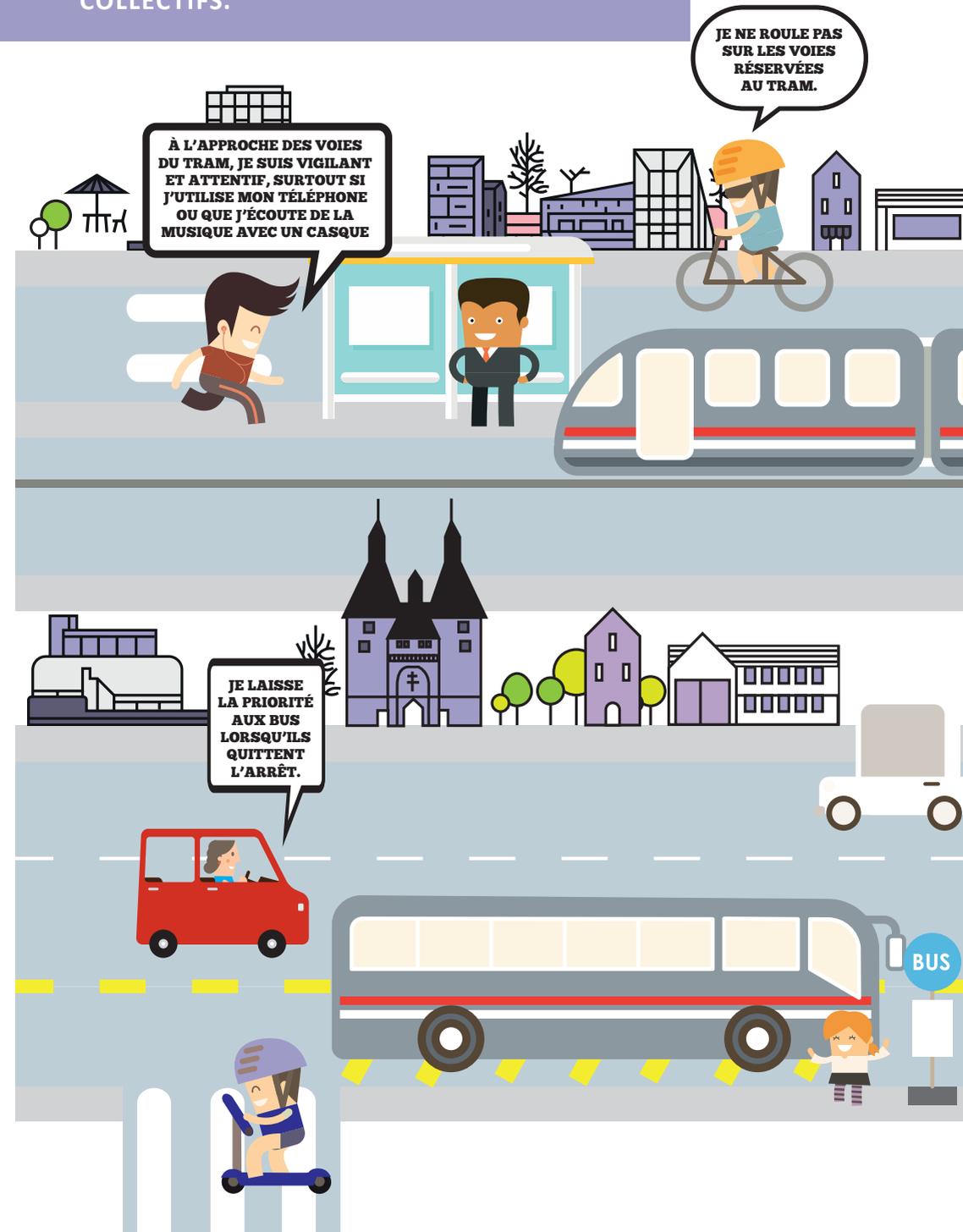
## Petit rappel ...

### CLASSE PASS

1 aller/retour en transports en commun gratuit par jour scolaire pour les élèves de la 6<sup>e</sup> à la terminale.

### COMBISTAN

Il s'agit d'une offre qui inclut l'abonnement à VéloStan'Lib, au service Citiz (autopartage) et au réseau Stan.



# REMERCIEMENTS

- Maison du vélo du Grand Nancy
- l'Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéien (EDEN)
- Les droits du piéton
- L'Automobile Club Lorrain
- Transdev

Mais aussi :

- ASPTT Nancy Cyclotourisme
- Lorraine VéloRoutes Voies Vertes et Mobilités Actives
- Du Sport plein la vue
- Flore 54
- Dynamo
- Association des Paralysés de France
- Association sportive VTT Fun Club



Conception : Métropole du Grand Nancy / Service communication - Avril 2018

**métropole**  
**GrandNancy**